

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

PREMIERE DEMANDE DE CARTE D'AMBULANT

Déclaration d'activité ambulante déposée séparément d'un dossier de formalité de création d'entreprise ou de modification d'entreprise

- Le formulaire CERFA de déclaration

Pour un commerçant ou auto-entrepreneur :

- Si commerçant inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) :
 - Un extrait KBIS de moins de 3 mois
- Si commerçant sous le régime de l'auto-entrepreneur :
 - Une copie du certificat d'entreprise délivré par l'INSEE
- Si commerçant ressortissant de l'Union Européenne (UE) et établi dans l'UE :
 - Un justificatif d'inscription de l'entreprise à l'étranger pour une activité commerciale
- Une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité, à défaut un extrait d'acte de naissance ou copie du titre de circulation
- Une copie du titre de séjour du demandeur à jour et en cours de validité
- Une copie d'un justificatif de domicile (dernière quittance de loyer ou dernière facture de gaz ou d'électricité, inscription sur la liste électorale, quittances d'assurances contre l'incendie ou autres assurances d'habitation, quittances de paiement d'impôts et taxes, avertissement d'impôts et taxes...)
- 2 photographies d'identité en couleur récentes au format 35x45mm
- Un chèque de 15 € à l'ordre de la CCIV

Pour une société :

- Si la société s'inscrit au RCS, un extrait KBIS de moins de 3 mois
- Si la société est inscrite pour une activité commerciale dans l'UE, un justificatif de son inscription à l'étranger
- Une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité, à défaut un extrait d'acte de naissance ou copie du titre de séjour à jour et en cours de validité du dirigeant
- 2 photographies d'identité en couleur récentes au format 35x45mm
- Un chèque de 15 € à l'ordre de la CCIV

Déclaration concomitante à un dossier de formalité d'entreprise

- Si commerçant inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés :
 - Un extrait KBIS de moins de 3 mois
- Si commerçant sous le régime de l'auto-entrepreneur :
 - Une copie du certificat d'entreprise délivré par l'INSEE
- Une copie d'un justificatif de domicile (dernière quittance de loyer ou dernière facture de gaz ou d'électricité, inscription sur la liste électorale, quittances d'assurances contre l'incendie ou d'autres assurances d'habitation, quittances de paiement d'impôts et taxes, avertissement d'impôts et taxes...)
- 2 photographies d'identité en couleur récentes au format 35x45mm
- Un chèque de 15 € à l'ordre de la CCIV

Pour une société :

- Un extrait KBIS de moins de 3 mois
- 2 photographies d'identité en couleur récentes au format 35x45mm
- Un chèque de 15 € à l'ordre de la CCIV

DEMANDE DE MISE A JOUR DE LA CARTE DE COMMERCANT AMBULANT

Demande déposée simultanément ou séparément de la formalité modificative d'entreprise :

- Le formulaire CERFA de déclaration
- Si commerçant inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés :
 - Un extrait KBIS de moins de 3 mois
- Si commerçant sous le régime de l'auto-entrepreneur :
 - Une attestation sur l'honneur de continuer à bénéficier du régime de l'auto-entrepreneur
 - Justificatif relatif à la modification :

Pour un changement de nom, copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité, à défaut un extrait d'acte de naissance, une copie du titre de circulation ou titre de séjour du demandeur ...

Pour un changement de nationalité, copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité, du titre de circulation ou titre de séjour ou du certificat de changement de nationalité ...

Pour un changement de domicile, copie de la dernière quittance de loyer ou facture de gaz ou d'électricité, inscription sur la liste électorale, quittances d'assurances contre l'incendie ou autres assurances d'habitation...

- Si commerçant ressortissant de l'Union Européenne (UE) et établi dans l'UE :
 - Un justificatif de la modification de l'entreprise ayant une activité commerciale, à l'étranger
- 2 photographies d'identité en couleur récentes au format 35x45mm
- Le cas échéant, un pouvoir donné au mandataire
- Un chèque de 15 € à l'ordre de la CCIV

Pour une société :

- Si société inscrite au RCS, un extrait KBIS de moins de 3 mois
- Si société inscrite dans l'UE, un justificatif de la modification de l'inscription de l'entreprise ayant une activité commerciale, à l'étranger
- 2 photographies d'identité en couleur récentes au format 35x45mm
- Le cas échéant, un pouvoir donné au mandataire
- Un chèque de 15 € à l'ordre de la CCIV

DEMANDE DE RENOUELEMENT DE LA CARTE D'AMBULANT

- Le formulaire CERFA de déclaration
- Si commerçant inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés :
 - Un extrait KBIS de moins de 3 mois
- Si commerçant sous le régime de l'auto-entrepreneur :
 - Une attestation sur l'honneur de continuer à bénéficier du régime de l'auto-entrepreneur
 - Le certificat d'entreprise
- Si commerçant ressortissant de l'Union Européenne (UE) et établi dans l'UE :
 - Un justificatif d'inscription de l'entreprise à l'étranger pour une activité commerciale
- Une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité, à défaut un extrait d'acte de naissance, copie du titre de séjour du demandeur à jour et en cours de validité ou copie du titre de circulation
- Une copie d'un justificatif de domicile (dernière quittance de loyer ou dernière facture de gaz ou d'électricité, inscription sur la liste électorale, quittances d'assurances contre l'incendie ou autres assurances d'habitation, quittances de paiement d'impôts et taxes, avertissement d'impôts et taxes...)
- 2 photographies d'identité en couleur récentes au format 35x45mm
- Le cas échéant, un pouvoir donné au mandataire
- Un chèque de 15 € à l'ordre de la CCIV

Pour une société :

- Si société inscrite au RCS, un extrait KBIS de moins de 3 mois
- Si la société est inscrite pour une activité commerciale dans l'UE, un justificatif de son inscription à l'étranger
- Une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité, à défaut un extrait d'acte de naissance ou copie du titre de séjour à jour et en cours de validité du dirigeant
- 2 photographies d'identité en couleur récentes au format 35x45mm
- Le cas échéant, un pouvoir donné au mandataire
- Un chèque de 15 € à l'ordre de la CCIV

Le Centre de Formalité des Entreprises compétant pour la demande de carte de commerçant ambulant est celui du domicile du commerçant ou du gérant de SARL ou du président de l'Association.

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE / CFE AVIGNON

Maison de l'Entrepreneur

275, Chemin de la Cristole - 84140 MONTFAVET

04.90.14.87.61 / 04.90.14.87.82 / 04.90.14.87.92 Fax : 04.90.87.02.36

Ouvert du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE / CFE CARPENTRAS

161 Bd Albin Durand – 84200 CARPENTRAS

04.90.14.10.38 / 04.90.14.10.39 Fax : 04.90.63.24.02

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE / CFE CAVAILLON

24 Rue Agricole Perdiguier– 84300 CAVAILLON

04.90.14.10.42 / 04.90.14.10.43 Fax : 04.90.71.82.56

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE / CFE ORANGE

13 Cours Aristide Briand – 84100 ORANGE

04.90.14.10.46 / 04.90.14.10.47 Fax : 04.90.34.28.20

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30